

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 9 juillet 2020

RÉFÉRENDUM DU 4 OCTOBRE 2020

HABILITATION DES PARTIS POLITIQUES À PARTICIPER À LA CAMPAGNE OFFICIELLE

La commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation s'est réunie mardi 7 juillet 2020 afin de statuer sur les demandes des partis et groupements politiques souhaitant participer à la campagne officielle.

Les partis et groupements suivants, dans l'ordre d'arrivée des demandes au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie qui assure le secrétariat de la commission, sont habilités à participer à la campagne officielle :

- Le groupement « Union nationale pour l'Indépendance » ;
- Le parti « Calédonie ensemble » ;
- Le groupement « Les Loyalistes 1 » ;
- Le groupement « Les Loyalistes 2 » ;
- Le parti « Parti travailliste » ;
- Le groupement « UC-FLNKS et Nationalistes ».

Cette liste fera l'objet d'une publication au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*.